

Lignes directrices N°2 :

Mécanismes de transparence et de redevabilité dans les projets liés à PROLINNOVA

Transparence

- Lors de la préparation des budgets pour les notes conceptuelles ou les propositions à soumettre sous l'égide de PROLINNOVA, tous les membres des plateformes pays (PPs) participantes et de l'équipe internationale d'appui (EIA) fourniront leurs échelles de salaires ou leurs taux d'honoraires, taxes et autres prestations sociales comprises, pour inclusion dans le budget. Dans le cas des indépendants, les taux actuels en vigueur dans leur pays seront utilisés. Les provisions budgétaires pour les autres coûts seront conformes aux taux en vigueur dans l'organisation et le pays concernés. L'indice du coût de la vie de l'Organisation internationale du travail (OIT) et/ou les informations des ambassades dans les pays seront consultés pour vérifier ces taux.
- Les plans d'action et les budgets de la plateforme pays seront discutés entre les partenaires de la Plateforme Pays (PP) et l'organisation hôte du projet spécifique sous l'égide de PROLINNOVA, qui peut être le Secrétariat International ou peut être une organisation hôte basée dans le Sud. Si la PP est d'accord, ces plans et budgets peuvent être partagés avec d'autres organisations partenaires du réseau pour leur donner des conseils et des idées sous la forme d'un exemple.
- En ce qui concerne les fonds qui sont canalisés par une organisation hôte d'un projet multi-CP, toutes les PP concernées recevront des informations complètes sur les montants alloués chaque année à chaque PP, et des explications seront données sur les raisons pour lesquelles une PP reçoit plus ou moins de fonds qu'une autre. L'allocation – et toute modification de la répartition autre que celle indiquée dans la proposition acceptée – peuvent être contestée, au premier niveau, en portant le problème au Secrétariat International de PROLINNOVA ou à une autre organisation hôte. Si une PP n'est pas satisfaite de l'explication, elle peut passer au niveau supérieur et déposer une plainte auprès du taskforce (sous-)régionale ou (si elle existe) du groupe de supervision (sous-)régional ou, le cas échéant, auprès du Groupe de Supervision de PROLINNOVA (POG), qui aura le dernier mot sur l'allocation équitable des fonds disponibles. La taskforce (sous-)régionale ou le groupe de surveillance (sous-)régional dans le cas de projets (sous-)régionaux ou le POG dans le cas de projets multirégionaux prendront également des décisions concernant les préoccupations que l'organisation donatrice pourrait avoir concernant l'inclusion ou l'exclusion de certaines PP ou organisations membres de PP et l'allocation de fonds à celles-ci.
- Dans tous les cas où un financement externe est fourni pour un projet prenant en compte plus d'une PP, le budget des activités sera présenté à toutes les PP concernées, les raisons de l'allocation des fonds aux PP et aux institutions externes, par exemple, les coordonnateurs (sous-) régionaux ou les conseillers ou les membres de l'Equipe Internationale d'Appui (EIA) seront discutées et un accord sur l'allocation sera conclu.
- Le rapport financier pour chaque année sera présenté dans le rapport annuel du projet, auquel chaque PP concernée contribuera, et qui sera distribué à toutes les PP concernées, au coordinateur (sous-) régional compétent, aux autres membres de l'EIA, au POG et au donateur.
- Les coordonnateurs des PP partageront entre les partenaires nationaux (par exemple, au sein du Comité National de Pilotage) toutes les informations sur les fonds reçus de sources externes, et feront des rapports financiers qui montrent clairement les contributions internes (des membres de la PP) et externes.

- Au niveau national et international, toutes les contributions en nature (en termes de temps, de transport, d'utilisation des bureaux, de salles de réunion, etc.) pourraient être quantifiées et incluses séparément dans les récapitulatifs financiers.

Responsabilité / redevabilité

- Un audit externe annuel selon les normes internationales sera effectué des comptes PROLINNOVA dans l'organisation qui héberge un projet financé par des fonds externes. Dans le cadre de la procédure normale, l'organisation hôte vérifiera les rapports financiers des PPs par rapport aux rapports périodiques d'activités, ainsi que les résultats obtenus, par exemple, les actes d'ateliers, les rapports de formation, les inventaires des activités de DPI et/ou les innovations locales.
- Les comptes des projets PROLINNOVA au niveau des pays seront audités selon les normes internationales dans le cadre de l'audit annuel des comptes de l'organisation hébergeant la PP, ou de toute autre organisation qui accueille un projet sous l'égide de PROLINNOVA. Le cas échéant, les projets seront contrôlés par un cabinet d'audit accrédité spécifié par le donateur.
- Les coordinateurs de la PP effectueront une évaluation annuelle du fonctionnement de la PP, en collaboration avec les organisations partenaires, et incluront les résultats dans le rapport annuel de la PP. Chaque PP évaluera également le travail de l'EIA et du POG dans le cadre de cette évaluation annuelle et inclura les principales conclusions dans son rapport annuel. À la fin du mois de février de chaque année, les coordinateurs des PPs partageront leurs rapports annuels sur l'année écoulée avec toutes les organisations partenaires de la PP, les coordinateurs (sous-)régionaux et les autres membres de l'EAI, qui en feront un résumé pour le POG.